



REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE LEVALLOIS

Caisse des Ecoles



Jeudi 18 décembre 2025

Approbation du procès-verbal de la réunion du 7 juillet 2025

Les points suivants figuraient à l'ordre du jour de cette séance :

- Organisation de classes de découvertes pour enfants. Années scolaires 2025 à 2027.
Autorisation de signature des marchés.

Approuvé à l'Unanimité

Débat d'Orientation Budgétaire

Conformément à la législation, les communes de 3 500 habitants et plus sont tenues de procéder à un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Convention de groupement de commandes entre la Ville et la Caisse des écoles de Levallois en vue de la passation de marchés relatifs à l'acquisition de couches, de produits d'hygiène pour enfant et de lait infantile.

Depuis 2022, la Ville et la Caisse des Écoles de Levallois mutualisent leur procédure d'appel d'offres pour l'acquisition de couches et de produits d'hygiène pour enfants.

Les marchés en cours arrivent à leur terme le 1^{er} mai 2026.

Compte tenu des économies escomptées, les deux entités ont souhaité poursuivre la mutualisation de leur procédure de passation des prochains marchés en constituant un groupement de commandes, en application des dispositions des articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la Commande Publique, en y incluant le lait infantile. Une convention définissant ses conditions de fonctionnement a ainsi été établie.

La Ville propose d'être le coordonnateur du groupement.

La Ville aura la charge d'élaborer le dossier de consultation des entreprises en fonction des besoins qui auront été définis par les membres du groupement de commandes.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- d'approuver la convention de groupement de commandes à intervenir entre la ville de Levallois et, la Caisse des Écoles pour leurs besoins respectifs
- d'autoriser la ville de Levallois à agir comme coordonnateur du groupement de commandes pour l'organisation d'une mise en concurrence et la signature des marchés correspondants

Approuvé à l'Unanimité

Convention de groupement de commandes entre la Ville et la Caisse des écoles de Levallois en vue de la passation de marchés de fournitures, production et livraison de repas

Depuis 2007, la Ville et la Caisse des Écoles de Levallois mutualisent leur procédure de marché public pour la préparation et la livraison de repas pour la petite enfance, en vertu d'une convention de groupement de commandes.

Le marché en cours arrivera à échéance 8 jours avant la rentrée scolaire 2026. Les deux parties ont souhaité, dans le respect des spécificités de chacune, poursuivre la mutualisation de leur procédure pour la conclusion du marché correspondant, ainsi que pour celui d'assistance à leur passation.

La Ville propose d'être le coordonnateur du groupement. Elle aura la charge d'élaborer le dossier de consultation des entreprises en fonction des besoins qui auront été définis par les membres du groupement de commandes.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- d'approuver la convention de groupement de commandes à intervenir entre la ville de Levallois et la Caisse des Écoles pour leurs besoins respectifs*
- d'autoriser la ville de Levallois à agir comme coordonnateur du groupement de commandes pour l'organisation d'une mise en concurrence et la signature des marchés correspondants*

Approuvé à l'Unanimité

Convention de groupement de commandes entre la Ville et la Caisse des écoles de Levallois en vue de la passation de marchés relatifs à l'acquisition de fournitures administratives.

Depuis 2009, la Ville et la Caisse des Écoles de Levallois mutualisent leur procédure d'appel d'offres pour l'acquisition de fournitures administratives.

Compte tenu des économies réalisées, la Ville et la Caisse des Écoles souhaitent poursuivre la mutualisation de leur procédure de mise en concurrence, les marchés en cours arrivant à terme le 31 mai 2026.

Une convention définissant les conditions de fonctionnement d'un groupement de commandes a donc été établie en conséquence.

La présente délibération a pour objet :

- d'approuver la convention de groupement de commandes à intervenir entre la ville de Levallois et la Caisse des Écoles pour leurs besoins respectifs
- d'autoriser la ville de Levallois à agir comme coordonnateur du groupement de commandes pour l'organisation d'une mise en concurrence et la signature des marchés correspondants

Approuvé à l'Unanimité

Préinscription et facturation unique. Approbation de la convention entre la Ville de Levallois et la Caisse des écoles.

Le dispositif de préinscriptions proposé aux Levalloisiens est à présent totalement intégré tant au niveau de la population qu'au niveau des services de la Ville.

Depuis la saison 2006/2007, ce dispositif s'accompagne du système de facturation unique centralisée.

En accord avec la Trésorerie Municipale, les paiements sont effectués sur un compte dénommé "Levalloisirs", cette régie de recettes étant habilitée à encaisser des produits non-communaux.

Par délibération N° 18 du 4 octobre 2022, le Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles avait approuvé la convention fixant les modalités de mise en place de ce système pour une durée de trois saisons.

Il est proposé au Conseil d'Administration de renouveler ladite convention et d'autoriser Madame Laurence BOURDET-MATHIS, Vice-Présidente de la Caisse des Écoles, à la signer.

Approuvé à l'Unanimité

Convention de mise à disposition de moyens à titre gracieux entre la Caisse des Écoles et l'association Levallois Découvertes

La Caisse des Écoles offre des loisirs aux enfants, qui ont trouvé écho dans l'objet social de l'Association Levallois Découvertes. Les deux parties présentent une convergence d'actions qui les conduit à se rapprocher dans l'intérêt des Levalloisiens.

L'association Levallois Découvertes contribue à diversifier cette offre par les formules de loisirs et de voyages qu'elle propose aux enfants et jeunes de la ville.

La présente convention de moyens a dès lors pour objet de régir le partenariat entre la Caisse des Écoles et l'Association, en précisant notamment, les engagements réciproques des parties.

Dans le cadre périscolaire et extra-scolaire, des déplacements ont lieu sur les différents sites et centres de vacances.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver la convention pour la mise à disposition de véhicules à l'association Levallois Découvertes.

Approuvé à l'Unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, Madame BOURDET-MATHIS, lève la séance à 19 heures 30